



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B237

OBJET : Commerce et artisanat - Convention partenariale entre la C.P.A. et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence - Programme d'actions 2011 - Versement de la participation financière

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Jean-Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 28 JUIN 2012

Rapporteur : Jean-Christophe GROSSI

Thématique : Développement Economique et Emploi – Commerce et Artisanat

Objet : Convention partenariale entre la Communauté du Pays d'Aix et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence – Programme d'actions 2011 – Versement de la participation financière.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La convention annuelle d'objectifs avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) a été approuvée par délibération n° 2011-B306 du Bureau du 21 juillet 2011.

Néanmoins, la convention s'achevant au 31 décembre 2011, le bilan fourni par la CCIMP n'a été remis à la CPA qu'au premier trimestre 2012 ; aussi, la participation financière n'a pas pu être versée sur l'exercice 2011.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le versement en 2012 de la participation financière de 29 500 € pour l'ensemble des actions.

La convention cadre de partenariat entre la CPA et la CCIMP a été signée le 5 novembre 2009 pour une durée de 5 ans et s'inscrit sur deux axes d'intervention :

- le développement économique et la stratégie du territoire
- L'appui aux entreprises

La première convention annuelle d'objectifs 2010 (avril - décembre 2010) s'est achevée par la présentation du bilan Esprit Clients pour lequel la CPA avait accordée une participation financière de 25 000 €.

La deuxième convention annuelle d'objectifs avril -décembre 2011 –validée par délibération n° 2011-B306 du Bureau du 21 juillet 2011- se place notamment dans la continuité des actions engagées au cours de la première année. Le programme d'actions 2011 s'est inscrit autour de ces deux axes où découlent cinq thèmes :

- Stratégie du territoire,
- Ressources économiques,
- Marketing,
- PME/ZA,
- TPE et Commerces.

Il s'agit aujourd'hui d'autoriser Madame le Président à verser sur l'exercice 2012 la participation financière de 29 500 € en respect des dispositions de la convention d'objectifs 2011.

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€,

VU la délibération n° 2009-B377 du Bureau communautaire du 23 octobre 2009 approuvant la convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et la CPA,

VU la délibération n° 2011-B306 du Bureau communautaire du 21 juillet 2011 approuvant la convention annuelle d'objectifs avec la CCIMP pour la période d'avril à décembre 2011,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Président à verser sur l'exercice 2012 la participation financière de 29 500 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence relative à la convention d'objectifs 2011 ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 3F, 94-65737 dont les crédits sont disponibles ;

OBJET : Commerce et artisanat - Convention partenariale entre la C.P.A. et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence - Programme d'actions 2011 - Versement de la participation financière

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



02 JUL. 2012